



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 14 décembre 2022

Délibération n°22-265

#### OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

**Représentation de la commune au sein de l'association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire**

**Date de la convocation : le 8 décembre 2022**

**Nombre de membres en exercice : 33**

**Nombre de présents : 23**

**Nombre de votants : 33**

**Ayant donné procuration : 10**

**Absents excusés : 10**

**Absents : 0**

*L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.*

**Étaient présents :** M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Sylvain GILLET, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, M. José BONY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, Mme Évelyne LAUNAY, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET.

**Absents Excusés :** Mme Françoise THOMERE donne pouvoir à M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Sylvain GILLET donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Marie-France HUREAU donne pouvoir à Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, M. Claude VERNE donne pouvoir à M. Brice RAVIER, Mme Isabelle GAUDRON donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU donne pouvoir à Mme Évelyne LAUNAY, Mme Nathalie SUPPLY donne pouvoir à M. José BONY, Mme Mélanie THOMAS donne pouvoir à M. Guillaume HELLOCO, M. Denis CHARBONNIER donne pouvoir à Mme Sandra GUICHARD.

**Secrétaire de Séance :** M. Marc LEONARD.

\*\*\*\*\*

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire a pour objet la défense des communes et de leurs habitants, liée aux conséquences des phénomènes de retrait-gonflement d'argiles après 2003 et 2005 ainsi que la mise en place d'une réflexion sur les conditions techniques de constructibilité sur les zones argileuses.

Son siège est fixé à la Mairie de Chambray-lès-Tours.

Chaque commune membre est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Lors de sa séance du 16 juillet 2020, le Conseil Municipal a élu les personnes suivantes :

Délégué titulaire : Monsieur LAMOUREUX

Délégué Suppléant : Monsieur LEONARD

A la demande de 15 conseillers municipaux, ce point est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 14 décembre 2022.

Ce projet de délibération a été présenté en commission Affaires Générales, Urbanisme, Mobilité, Voirie et Bâtiments le 6 décembre 2022.

2 listes sont présentées :

**- Liste 1 :**

Membre titulaire : Alexis LAMOUREUX

Membre suppléant : Marc LEONARD

**- Liste 2 :**

Membre titulaire : Fabien ROZWADOWSKI

Membre suppléant : Alain OFFROY

La liste 1 remporte 14 voix.

La liste 2 remporte 19 voix.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des représentants de la commune au sein de l'association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire. Sont élus :

Membre titulaire : Fabien ROZWADOWSKI

Membre suppléant : Alain OFFROY

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le secrétaire de séance,**

**Marc LEONARD**

L'adjoint délégué aux Finances

**Thierry BOUTARD**

Maire d'Amboise

Président de la Communauté de  
Communes du Val d'Amboise